

**PROCES VERBAL DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU MARDI 19 MARS 2024**

**Membres titulaires présents :**

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive :

- Monsieur Julien BOUNIE, Conseiller Communautaire délégué
- Monsieur Yves GARY, Vice-Président
- Monsieur François PATIER, Conseiller Communautaire délégué

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corrèze :

- Madame Françoise CAYRE, Présidente

Conseil Départemental de la Corrèze :

- Madame Pascale BOISSIERAS, suppléante de Monsieur Francis COMBY, Vice-Président

**Membres titulaires excusés :**

Conseil Départemental de la Corrèze :

- Monsieur Francis COMBY, Vice-Président
- Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Conseiller Départemental, avec pouvoir donné à M. Julien BOUNIE pour le vote de la délibération 2024-05,

Conseil Départemental du Lot :

- Monsieur Frédéric GINESTE, Vice-Président

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine :

- Monsieur Philippe NAUCHE, Conseiller Régional

**Autres personnes présentes :**

- Monsieur Olivier MOULIS, Directeur Aéroport Brive Vallée de la Dordogne
- Madame Françoise GARCIA, Responsable Administratif et Financier Aéroport Brive Vallée de la Dordogne

Monsieur le Président Julien BOUNIE ouvre la séance à 14h30 et présente l'ordre du jour.

Madame Françoise CAYRE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**Adoption du PV du 6 décembre 2023**

En l'absence d'observation, le PV de la séance du 6 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

**2024-01– Installation d'un membre du Conseil d'Administration suite à la désignation d'un nouveau membre élu de Cauvaldor par le Comité Syndical**

M. Christophe PROENCA, a été élu Président de Cauvaldor le 25 octobre 2023, suite à la démission de M. Raphaël DAUBET, élu sénateur du Lot. Le 11 décembre 2023, le conseil communautaire de Cauvaldor a désigné M. Christophe PROENCA en tant que délégué auprès du Comité Syndical du SMABS. M. PROENCA a été désigné membre du Comité Syndical du SMABS le 19 décembre 2023. Il est désormais désigné en qualité de membre suppléant du Conseil d'Administration de la Régie Personnalisee en tant que représentant de la communauté de commune de Cauvaldor.

Adopté à l'unanimité.

**2024-02– Débat d'orientation budgétaire – exercice 2024**

M. Julien BOUNIE, présente les résultats de l'année 2023 et présente les grandes lignes de l'activité 2024 avec les prévisions de trafic attendues compte tenu des lignes aériennes qui seront opérées durant cet exercice. Une nouvelle ligne saisonnière proposée par Ryanair à destination de Séville sera lancée de juin à fin septembre, soit 4 mois d'activité. La liaison sur Porto est actée avec 2 rotations hebdomadaires à l'année et la ligne sur Stansted reprend du 31 mars jusqu'au 27 octobre 2024. La ligne sur Bruxelles sera opérée par Amélia du 29 juin au 31 août, de même que la liaison sur la Corse et sur Nice. Compte tenu de ce planning d'activité, le débat d'orientation budgétaire a été construit sur une base de 44 500 passagers départ soit 89 000 passagers au total. Il a également été bâti avec une hypothèse de remboursement de la T2S (Taxe aéroportuaire) de 1.59 M€ pour 1.6 M€ remboursable. Ainsi, après avoir détaillé les grandes composantes des chapitres et des sections budgétaires, ce projet ressort à 5 213 757.64 € en section de fonctionnement et 1 036 573.69 € en section d'investissement après reprise des Restes à réaliser à hauteur de 649 616.39 €.

Les membres du Conseil d'Administration prennent acte de ce débat d'orientation budgétaire.

**2024-03 – Revalorisation tarifaire 2024**

Les tarifs proposés concernent la période du 01/07/2024 au 31/12/2024 et font état d'une augmentation généralisée de 2.5% afin d'intégrer le coût de l'inflation supportée par le budget de la Régie. Ils ont fait l'objet d'une présentation en réunion des usagers. Seuls les tarifs de location d'emplacements pour food-trucks n'ont pas été modifiés. A partir de 2025, une grille tarifaire correspondant à l'année civile sera proposée afin de se calquer sur l'année civile.

Adopté à l'unanimité.

**2024-04 – Attribution du marché de maintenance de l'ILS (Instrument Landing System)**

Ce marché en cours avec la société Héméria venait à échéance au 28/02/2024. Une nouvelle consultation a été lancée car tous les avions qui atterrissent à Brive ne sont pas dotés de l'équipement adéquat permettant de se passer de cette instrumentation. Une seule société a répondu à cette consultation émise sous la forme d'un MAPA des entités adjudicatrices pour 2 ans fermes et reconduction éventuelle pour une année supplémentaire, la société Héméria, dont la proposition s'élève à 84 250 € HT a été retenue. Adopté à l'unanimité.

**2024-05 – Abandon de recettes**

Suite à la construction d'un abri destiné à accueillir le Mirage F1 mis à disposition par l'armée au profit de l'AIRAC, une AOT pour 5 ans est proposée à titre gracieux à cette association dont l'activité pédagogique est entièrement bénévole. M. François PATIER, par ailleurs, membre de l'association AIRAC ne participe pas au vote. Le pouvoir donné par M. Jean-Jacques DELPECH au Président, Julien BOUNIE permet de voter cette délibération.

Adopté à l'unanimité.

**Informations diverses****Marché de fourniture de carburant et de moyens matériels pour exploiter une station carburant**

Un point est fait concernant cette procédure de marché en MAPA des entités adjudicatrices. En effet, une réunion de négociation portant sur les critères techniques des offres émises par les 3 candidats en présence s'est tenue le 11 mars 2024 avec restitution d'un retour de négociation écrit pour le 18 mars à 18h, comprenant, outre la validation des points techniques évoqués, une dernière proposition financière qui remplacera la première offre effectuée. Tous les candidats ayant accepté la négociation sur les points techniques encore bloquants, l'attribution se jouera donc sur le plan financier (60% de la note finale).

**Avenant 3 au contrat de mandat poste aviation et AOT**

Compte tenu de l'allongement des délais de procédure liés aux négociations du marché carburant, il est proposé de prolonger par un avenant 3 le contrat de mandat et l'AOT consentis à BP, essencier actuel et ce jusqu'au 30 avril 2024.

**Questions diverses**

Qu'en sera-t-il de la navette desservant Brive à l'aéroport pour la saison été 2024 pour la ligne de Bruxelles ?

Cette question sera étudiée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 15h30.

Nombre de membres en exercice : 8

**Adopté à l'unanimité**

Nombre de membres présents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 5

Votes : Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0



Pour extrait certifié conforme

Le Président du Conseil d'Administration

Julien BOUNIE

Délibération certifiée exécutoire,

Enregistrée en Sous-Préfecture le .....

Publiée et notifiée le ..... .

Le délai de recours contre cette délibération devant le Tribunal Administratif est fixé à 2 mois à compter de sa publication

